PV du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN
DU 06 juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie RAUFFET, Maire.

Date de convocation 29 juin 2026 **Elus en exercice :**11

Présents: Nathalie PRADINES, Sylvie RAUFFET, Arnaud BÉDUER, Julien BOSC, Martine ISSIOT, Mathieu RAUFFET, Catherine LE NY, Thomas ROSSIER, Cyprien SOULIÉ, Serge RAFFY et Balkissa MIDOU KOUDOU.

Absents:.0

2026-28: Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Mme PRADINES Nathalie secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

2026-29: Nomination du délégué suppléant auprès de Lot Ingénierie

Lors du conseil municipal du 20 avril, il a été désigné en tant que délégué principal auprès de Lot Ingénierie (ex-SDAIL) Nathalie Pradines. Il convient de désigner également un délégué suppléant.

Après concertation, le conseil municipal désigne à l'unanimité Sylvie Rauffet en tant délégué suppléante auprès de Lot Ingénierie.

2026-30: Actualisation du plan de financement – Travaux de réhabilitation de la lampisterie

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de l'instruction des demandes de subventions et de la réalisation des travaux, il convient d'actualiser le plan de financement afin qu'il reflète les montants

réels des aides attribuées ainsi que le montant définitif de la facture, supérieur au devis initial mentionné dans la délibération 2022-23.

Madame le Maire présente le plan de financement actualisé suivant :

Financeurs	Montant
Région	2 471,70 €
Département du Lot (35 %)	4 325,48 €
Grand-Figeac	3 000,00 €
Autofinancement de la commune	5 168,22 €
Total	**14 965,40 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'actualisation du plan de financement des travaux de réhabilitation de la lampisterie telle que présentée ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette actualisation.

Clôture de la séance à 22h15.

Mme le maire, Sylvie Rauffet.

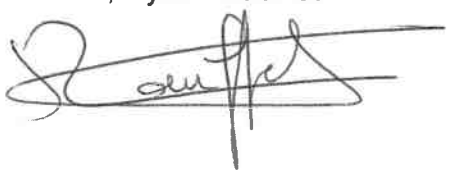
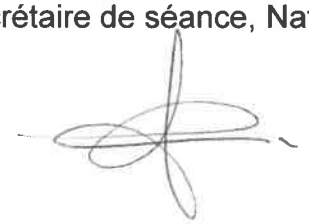
Mme la secrétaire de séance, Nathalie Pradines.